



## Bienvenue !

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, Sodexo sera le nouvel émetteur des chèques ALE.

Profitez facilement du nouveau système de chèque ALE pour des petits services chez vous ou dans votre organisation.

- Inscrivez-vous dans l'ALE de votre commune ;
- Commandez vos chèques grâce à un simple virement sur le compte de Sodexo ;
- Recevez vos chèques papier et faites appel à un prestataire via votre ALE.

## Des questions ?

Contactez votre agence ALE qui pourra vous guider



- <https://www.leforem.be/a-propos/agence-locale-pour-emploi.html>
- <https://ale-wallonie.sodexo.be/lancement>



**sodexo**

Boulevard de la Plaine 15  
1050 Bruxelles



## Le nouveau chèque ALE

Utilisateur



Agence Locale pour l'Emploi avec le **forem**

# Ce qui change... et ce qui ne change pas

# Inscription et activités

## Bonne nouvelle ! Très peu de changement pour les utilisateurs de chèques ALE :

- Un **nouveau numéro de compte** pour commander vos chèques (ouvert à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023) : BE73 0689 4677 1860 ;
- Un **nouveau modèle de chèque papier** :

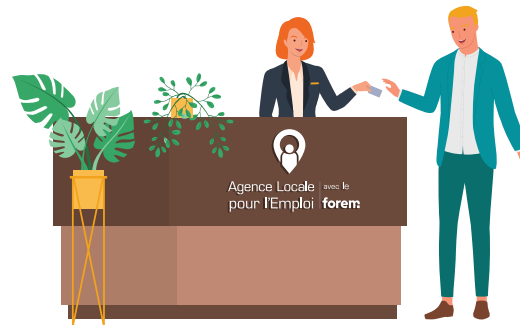


## Afin d'assurer une continuité, les éléments suivants ne changent pas :

- Votre **inscription** en cours garde la même date de fin de validité ;
- Vos chèques gardent une **période de validité** de 1 an ;
- Vos **numéros d'autorisation** restent les mêmes ;
- Le **prix actuel** des chèques ne change pas (durant la validité de votre autorisation actuelle).

## Vous souhaitez vous inscrire ou renouveler votre inscription ?

Rien de plus simple, rendez-vous au sein de l'ALE de votre commune où un collaborateur pourra vous guider.



## Quelles sont les différentes activités autorisées ?

- Aide à domicile de nature ménagère ;
- Aide petit entretien jardin ;
- Aide à la garde et à l'accompagnement d'enfants ou de malades ;
- Aide aux formalités administratives ;
- Autres aides (garde d'animaux et petits travaux de réparation) ;
- Activités pour les autorités locales ;
- Activités APS pour les communes ;
- Activités pour les établissements d'enseignement ;
- Activités pour les asbl ;
- Activités pour les associations non-commerciales ;
- Activités pour les secteurs agricole et horticole.



## Des chèques au format électronique

Disponible en juin 2023

Grâce à une application en ligne, vous pourrez facilement gérer vos chèques ALE électroniques au quotidien.

Toutes les informations vous seront prochainement communiquées afin de vous guider dans l'utilisation de ce nouveau format.